

## **Dépliant sur les règles actuelles de quarantaine en relation avec les infections Covid 19 Statut 23.04.2021**

Depuis le 23.04.2021, les nouvelles règles de quarantaine sont valables en Rhénanie-du-Nord-Westphalie en ce qui concerne la relation avec les infections Covid 19. En conséquence, les règles suivantes s'appliquent :

### **1. Comportement en cas de symptômes de la maladie**

Si vous êtes en quarantaine en raison d'un test rapide positif, d'un autotest positif ou en raison de En cas de symptômes de maladie, tels que maux de gorge, toux, rhume, fièvre ou diarrhée, vous devez prendre un Test Covid 19 (test PCR), vous êtes légalement obligé de rester en quarantaine à votre domicile jusqu'à ce que le résultat soit disponible. Vous restez en quarantaine jusqu'à ce que les résultats soient disponibles. Il n'y a pas d'ordre écrit ou téléphonique par le département de la santé publique.

### **2. Résultat positif du test**

En cas de résultat positif, vous resterez en quarantaine et informerez immédiatement les personnes avec lesquelles vous avez eu des contacts personnels dans les quatre jours précédant le test ou dans la période qui a suivi. Cela s'applique en particulier si la distance de 1,5 mètre n'a pas pu être respectée ou si vous avez passé une longue période ensemble dans une pièce non ventilée ou mal ventilée.

Le résultat positif du test est automatiquement transmis par le médecin ou le centre de test au service de santé publique. Vous serez ensuite appelé lorsque le résultat positif du test sera disponible. En raison de la nécessité d'assurer un suivi des contacts aussi rapidement que possible, il serait très utile que vous ayez déjà dressé une liste des noms et des numéros de téléphone portable de vos contacts, que vous transmettez ensuite au département de la santé.

La période de quarantaine pour un test positif est de 14 jours après la réalisation du test. Pendant cette période, vous n'êtes pas autorisé à quitter votre appartement. La ville de Bielefeld effectue des contrôles aléatoires à cet égard. La violation de la règle de quarantaine peut être sanctionnée par une amende pouvant aller jusqu'à 25 000 euros.

Vous ne recevrez plus d'avis de quarantaine écrit du département de la santé publique. Par conséquent, veuillez informer votre employeur de la date de votre contrôle positif en vue du remboursement des frais par l'association régionale.

Peu avant la fin de la période de quarantaine, vous recevrez un autre appel du département de la santé. On vous demandera si vous avez encore des symptômes de la maladie ou si vous avez constaté une amélioration durable. Si vous continuez à présenter des symptômes de maladie, la quarantaine sera prolongée en consultation avec le département de la santé jusqu'à ce que vous n'ayez plus de symptômes pendant 48 heures consécutifs.

### 3. Aux membres du ménage et aux contacts proches

Les dispositions suivantes s'appliquent également : Une période de quarantaine de 14 jours pour les membres du foyer et les contacts proches d'une personne testée positive. Les membres du foyer doivent être mis en quarantaine immédiatement après l'incident. La quarantaine commence dès que le résultat du test est connu. La période de quarantaine de 14 jours commence le jour où la personne positive connaît son résultat positif. Ce jour est également le jour du test de la personne positive. Les membres du ménage ne reçoivent pas de lettre d'un avis de quarantaine du département de la santé. Par conséquent, veuillez informer votre employeur de la date du test du membre du ménage qui a été testé positif.

Pour les autres personnes de contact, la période de quarantaine est calculée en fonction du dernier contact avec la personne testée positivement. Vous découvrirez la période exacte dans votre cas personnel lorsque le département de la santé vous appelle. Pour ce groupe, un avis de quarantaine écrit sera émis par l'Office de l'environnement et délivré par le département de la santé.

Afin de pouvoir exclure une infection par le coronavirus, un test doit être effectué à la fin de la période de quarantaine. Vous recevrez des informations sur l'heure du test et l'enregistrement lorsque le département de la santé vous contactera. Si le test est négatif, la quarantaine prend fin régulièrement après le 14e jour. Il n'y aura pas d'appel du département de la santé dans ce cas.

Une exception à l'obligation de quarantaine pour les personnes de contact des personnes testées positivement qui sont déjà considérées comme protégées ou qui présentent une preuve de protection complète par la vaccination Covid-19 est décidée par le service de santé publique responsable.

Si vous avez des questions, veuillez appeler le service d'assistance téléphonique de la ville de Corona au 51 2000, du lundi au vendredi, de 8 heures à 18 heures.